

Délibération n° 2020-18 du Comité syndical du 28 Février 2020

ACCORD DE PRINCIPE POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET DE COOPERATION INTERTERRITORIALE LEADER SUR L'OENOTOURISME

L'an deux mil vingt le 28 février deux mille vingt à neuf heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à Saint André De Sangonis à l'invitation du Président en date du vingt et un février deux mille vingt..

Etaient présents ou représentés :	Francis BARDEAU, Olivier BERNARDI, Christian BILHAC, Olivier BRUN, Claude CARCELLER, Yolande PRULHIERE (représenté par Laurent DUPONT), Béatrice FABRE, Bernard FABREGUETTES, Jean-Pierre GABAUDAN, Jean TRINQUIER (représenté par Bernard GOUJON), Daniel JAUDON; Jean-Claude LACROIX, Jean-Noël MALAN, Nicole MORERE, Béatrice NEGRIER-FERNANDO, Frédéric ROIG, Valérie ROUVEIROL, Michel SAINT-PIERRE (représenté par M.CABELLO), Philippe SALASC, Jean-François SOTO, Louis VILLARET
Absents ou excusés :	Sébastien ANDRAL, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Gaëlle LEVEQUE, Marie PASSIEUX, Marie-Pierre PONS, Laurent SINTES ; Claude VALERO,
Invités : 30 ; Quorum : 16 ; Présents ou représentés : 21 et un pouvoir de Mme PASSIEUX	

Vu la convention de gestion GAL/AG/OP relative à la mise en œuvre de l'axe IV du Programme de développement Rural Hexagonal du GAL Cœur d'Hérault du 10/12/2015,

Vu la fiche-action n°4 « Encourager et développer les pratiques de coopération interterritoriale et transnationale » du GAL Cœur d'Hérault en vigueur,

Considérant que la coopération constitue un élément obligatoire de la mesure du LEADER et qu'une enveloppe de 72 250 € de Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) a été attribuée par le GAL Cœur d'Hérault pour le financement des projets de cette mesure,

Considérant que l'oenotourisme et le label Vignobles & Découvertes constituent des axes stratégiques de la destination touristique Cœur d'Hérault,

Considérant que des contacts ont été pris depuis mars 2018 avec le territoire du Grand Libournais, et plus récemment avec les GAL Vidourle-Camargue et Pays Haut Languedoc et Vignobles pour mettre en place un projet de coopération sur la thématique de l'oenotourisme,

Considérant qu'un projet de coopération s'appuyant sur le label Vignoble & Découvertes permettrait de dynamiser la fréquentation oenotouristique des territoires partenaires,

Il est exposé :

- Qu'un projet s'appuyant sur la réalisation d'un sac à dos « tourisme vigneron » (sur l'exemple du sac à dos du naturaliste développé dans le Parc national des Cévennes) a émergé : il s'agit de mettre à disposition des touristes, auprès des professionnels labellisés Vignobles & Découvertes (hébergeurs, caveaux, réceptifs,...) un sac permettant la découverte ludique et pédagogique du vignoble. Le sac lui-même et son contenu (encore à travailler précisément) s'appuieraient sur les savoir-faire locaux des territoires partenaires,

- Que le projet prévoirait également un échange d'expériences autour de l'oenotourisme entre territoires partenaires à travers l'organisation d'éductours,
- Que le Pays Cœur d'Hérault serait chef de file du projet de coopération,
- Que la communication commune autour d'un projet de ce type peut être porteuse de retombées économiques pour les territoires participants, mais également de reconnaissance en matière d'innovation et d'exemplarité,
- Que le projet s'inscrit pleinement dans la stratégie oenouristique de la destination *Languedoc, Cœur d'Hérault* : tourisme durable, incitation à la découverte et à l'itinérance douce, valorisation des paysages,
- Que le projet pourrait être étendu à d'autres territoires intéressés,
- Que le plan de financement prévisionnel pour ce projet de coopération, dont la période prévisionnelle de réalisation est prévue jusqu'en décembre 2021, serait le suivant :

Dépenses	Montant en € TTC	Financeurs	Montant en €
Animation	17 500€	Autofinancement SYDEL <i>dont 3000 euros de participation des partenaires bénéficiaires</i>	9 375€
Sac à dos et contenu (sur la base de 75 unités)	18 000€	LEADER	37 500€
Promotion	3 875€		
Eductours	7 500€		
TOTAL	46 875€	TOTAL	46 875€

Ce plan de financement présente la partie relative aux coûts impactant le Pays Cœur d'Hérault. Chacun des partenaires du projet aura également des dépenses et une participation financière, qui sera à estimer en fonction de sa participation au projet.

Considérant l'avis favorable du Bureau syndical réuni le 21 février 2020

Le comité syndical

Après en avoir délibéré,
DECIDE

A l'unanimité des suffrages exprimés:

- ✓ D'Approuver le principe d'un projet de coopération interterritoriale LEADER en faveur de l'oenotourisme dont les grandes lignes sont exposées ci-dessus,
- ✓ D'Autoriser le Président à signer tout acte et engagement nécessaire à la réalisation de ce projet, notamment l'accord de coopération interterritorial.

Saint André de Sangonis, le 2 Mars 2020
Le Président certifie sous sa responsabilité
La présente délibération exécutoire le 2 Mars 2020

Publiée le 2 Mars 2020
Transmise le 2 Mars 2020

Le Président du syndicat



Jean-François SOTO